



HABITAT
DÉPLACEMENT
CADRE DE VIE
PAYSAGE
ÉCONOMIE
ENVIRONNEMENT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
AGRICULTURE

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

PAYS DES LACS
JURA



PADD

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Débat PADD_12 juillet 2021



Ce que doit faire le PADD

Article 151-5 du code de l'urbanisme



Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1. Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2. Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

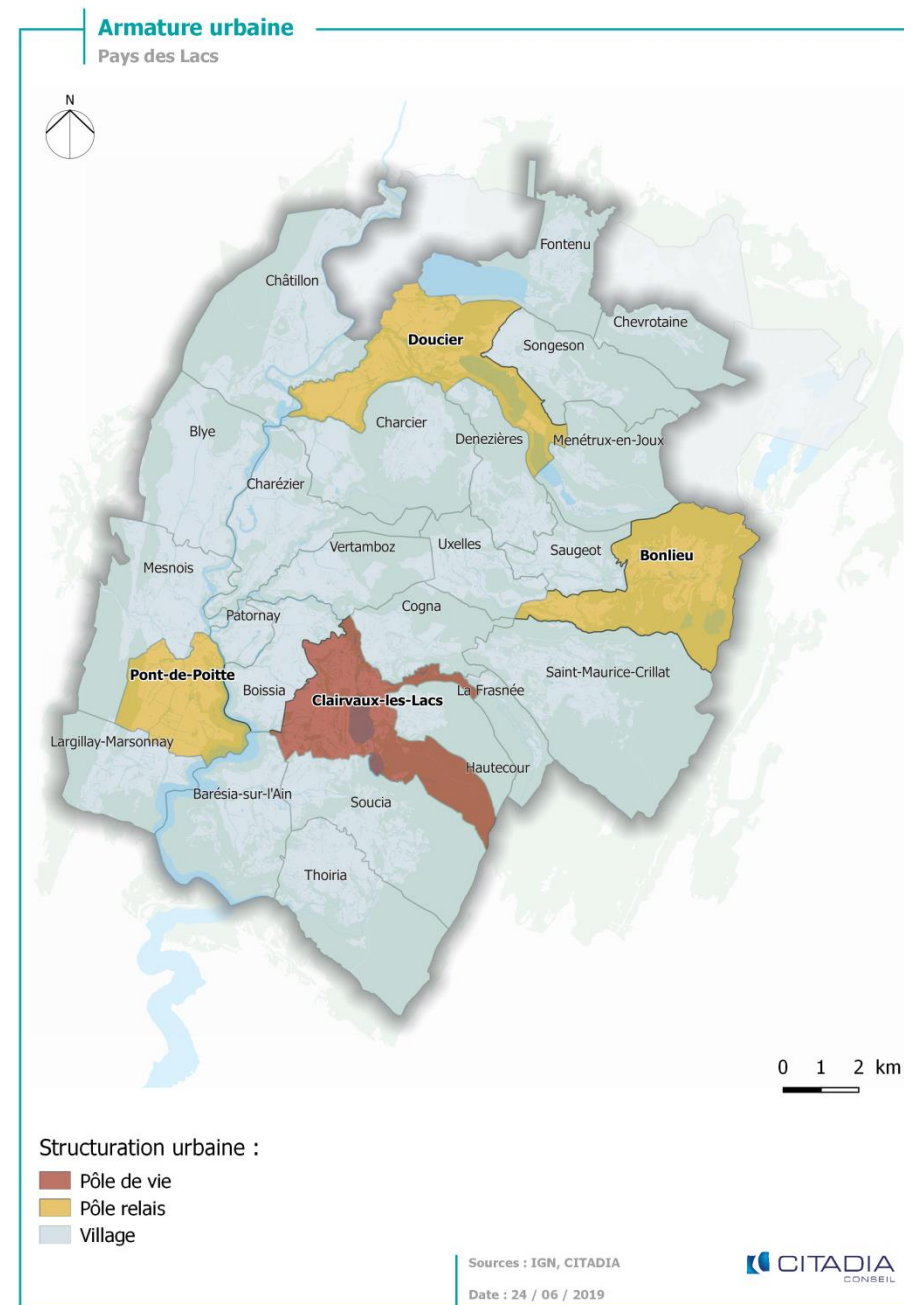
⇒ Un projet **à horizon 2031** qui s'inscrit dans la continuité du Projet de Territoire élaboré en 2016.

⇒ Un recalibrage du scénario à 0,35% de croissance démographique annuelle moyenne

La structuration d'un territoire de projet

Une **armature de projet**, fil directeur du PADD, qui territorialise le développement :

- **Pôle de vie de Clairvaux-Les-Lacs** : secteur de centralité caractérisé par une offre en commerces, équipements et services qui répondent aux besoins de la vie quotidienne des habitants du territoire et qui ont vocation à être moteur du développement de la Communauté de Communes.
- **Pôle relais de Bonlieu, Doucier et Pont-de-Poitte** : secteurs qui répondent à une logique de relais et de complémentarité avec le pôle de vie. Ils assurent une offre en commerces, équipements et services de proximité.
- **Villages** : communes rurales qui caractérisent l'identité du territoire et dont il convient de conserver la dynamique locale et la morphologie.



Une structuration en 3 axes

Une double ambition :

Conforter et renforcer le **dynamisme et l'attractivité** du territoire en préservant les **richesses naturelles, environnementales et paysagères** qui lui confèrent sa notoriété et sa qualité de vie ainsi que **l'activité** (marquée par la filière comté) et les **terres agricoles** qui contribuent tant à l'économie du Pays des Lacs qu'à son identité rurale.



En 3 grands axes de projet :

1. Valoriser l'identité du Pays des Lacs en s'appuyant sur les **ressources locales** : un territoire protégé, porteur d'une identité.
2. Conforter la dynamique du Pays des Lacs et renforcer son **attractivité** : un territoire vivant et vécu.
3. Porter un projet de **développement économique** ambitieux : un territoire d'emplois et d'innovation.

1 - Valoriser l'identité du Pays des Lacs en s'appuyant sur les ressources locales : un territoire protégé, porteur d'une identité

Un patrimoine naturel et paysager exceptionnel fondé par une géologie et une hydrologie caractéristiques du massif jurassien.

Mais des dynamiques à endiguer :

- fermeture des milieux ouverts ;
- vulnérabilité des paysages d'eau, milieux humides et plus généralement de la ressource en eau dans le contexte actuel de changement climatique ;
- fréquentation touristique pouvant menacer des équilibres écologiques ;
- manque d'intégration paysagère de projets urbains et des aménagements touristiques récents ;
- développement des plantes invasives.



Lac de Bonlieu



Ferme bloc à trois travées à Mesnois (gauche) et Fontaine à Largillay (droite)

1 - Valoriser l'identité du Pays des Lacs en s'appuyant sur les ressources locales : un territoire protégé, porteur d'une identité

Orientation 1 – Inscrire la richesse des paysages au cœur d'un projet communautaire ambitieux

1.1.1 Maintenir la pluralité et la qualité du grand paysage caractéristique du Pays des Lacs, via une valorisation des entités paysagères, un équilibre entre espaces ouverts et boisés, et une protection des ambiances paysagères remarquables

1.1.2 Conforter l'identité rurale du territoire en préservant les motifs paysagers (haies, ripisylves...) **et les éléments patrimoniaux emblématiques** (fontaines, calvaires, grands bâtiments patrimoniaux comme Moulin Lépine à Clairvaux-les-Lacs, vestiges palafittiques, codes architecturaux traditionnels...)

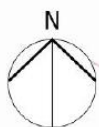
1.1.3 Poursuivre une valorisation durable des patrimoines naturel et culturel (cascades du Hérisson, sentiers de randonnées et belvédères...), en s'appuyant sur la dynamique de la filière « Lacs, Rivières, Cascades »

Orientation 2 – Préserver durablement la Trame Verte et Bleue comme support d'un patrimoine riche et identitaire

1.2.1 Poursuivre la protection stricte des réservoirs de biodiversité (dont zones humides) : un évitement des constructions et activités impactantes, et une réhabilitation des milieux ouverts

1.2.2 Assurer la perméabilité écologique et la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue du territoire, et l'intégrer dans les projets d'urbanisation (nature en ville) : un renforcement du système écologique du territoire (réseau de haies, ripisylves, cours d'eau...)

1.2.3 Concilier la préservation des sites naturels et l'attractivité touristique, en anticipant ses impacts et en sensibilisant les acteurs



Corridors aquatiques

- A préserver
- A renforcer

Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver

- Milieux ouverts et forestiers remarquables
- Zones humides
- Milieux xériques du SRCE
- Tourbières
- Cours d'eau remarquables

Un continuum naturel qui participe au réseau écologique

- Réseau de haie
- Milieux ouverts et forestiers fonctionnels
- Plans d'eau, lacs, étangs
- Réseau hydrographique permanent
- Mares

Des milieux cultivés peu fonctionnels

- Cultures
- Peupleraies

Une fragmentation issue des activités anthropiques

- Carrières
- ▲ Point de conflit identifié par le SCoT (Zone d'activités de Patornay)
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Bâti
- Obstacles à l'écoulement des cours d'eau
- ✕ Lignes électriques

1 - Valoriser l'identité du Pays des Lacs en s'appuyant sur les ressources locales : un territoire protégé, porteur d'une identité

Orientation 3 – Assurer une gestion adaptée et éco-responsable des ressources

1.3.1 Assurer la pérennité de l'approvisionnement de l'eau potable (protection des captages, mise en conformité des installations d'assainissement...) **et veiller à l'adéquation entre le développement urbain et les capacités épuratoires du territoire**

1.3.2 Promouvoir la production d'énergies renouvelables locales (énergie solaire et bois énergie principalement) dans le respect des paysages et du patrimoine naturel et bâti ;

1.3.3 Réduire la production de déchets et conforter leur recyclage et leur valorisation

1.3.4 Assurer une modération de la consommation des espaces agricoles et naturels

- Prioriser autant que possible les constructions à l'intérieur de l'enveloppe urbaine (**a minima 50% des constructions**);
- Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et l'étalement urbain en diminuant de moitié le rythme d'artificialisation des sols observés à l'échelle du territoire communautaire, soit un développement urbain mesuré compris **entre 20 et 22 hectares toutes destinations confondues** (fonction de la consommation des espaces opérée sur le territoire durant les 10 dernières années avant l'application du plan) ;
- Assurer le renouvellement urbain, le réemploi des ressources bâties et foncières, et concourir à une résorption de la vacance ;
- Encadrer l'étalement urbain en définissant les zones d'extensions en priorité dans la continuité de l'enveloppe urbaine, dans une recherche de compacité des enveloppes urbaines existantes, d'optimisation des réseaux et équipements existants, et en veillant à la densité opérée sur ces espaces :
 - De 14 à 16 logements à l'hectare pour le pôle de vie de Clairvaux-les-Lacs ;
 - De 12 à 14 logements à l'hectare pour les pôles relais ;
 - 10 logements à l'hectare pour les villages.

2 - Conforter la dynamique du Pays des Lacs et renforcer son attractivité : un territoire vivant et vécu

- ⇒ Un ralentissement démographique sur les 10 dernières années, en particulier sur les pôles du territoire, à endiguer.
- ⇒ Une importante consommation d'espaces du fait de modes d'habiter tournés vers l'habitat individuel, une tendance à la dévitalisation des pôles de vie et relais, une standardisation de l'offre en logements et un recours à la voiture individuelle quasi systématique.



Le pôle de vie de Clairvaux-les-Lacs



Centre-bourg de Pont-de-Poitte



Le village de Songeson

2 - Conforter la dynamique du Pays des Lacs et renforcer son attractivité : un territoire vivant et vécu

Orientation 1 – Choisir un scénario de développement dynamique et équilibré, recentré sur le pôle de vie et les pôles relais, tout en maintenant une construction raisonnée des villages.

2.1.1 Améliorer l'attractivité démographique du pôle de vie et renforcer la vitalité des pôles relais

2.1.2 Maintenir une dynamique démographique dans les villages tout en modérant la construction

⇒ Assurer le développement de **220 logements environ** pour permettre d'accueillir environ **300 habitants supplémentaires** à l'échelle du Pays des Lacs à l'horizon 2031, en tenant compte du desserrement des ménages.

2.1.3 Mener une politique de résorption de la vacance et de réhabilitation du parc existant à toutes les échelles du territoire (OPAH, PIG, taxe sur les logements vacants...) en diminuant le stock de logements vacants d'au moins **40 logements** ;

2.1.4 Développer une politique foncière, en sollicitant l'accompagnement de l'Etablissement Public Foncier et en favorisant la constitution d'Associations Foncières Urbaines (AFU), notamment en vue d'engager des opérations de revalorisation de de centre-bourgs

Orientation 2 – Définir les conditions de revitalisation du pôle de vie et des pôles relais pour conforter leur caractère de centralité

2.2.1 Assurer la continuité du projet de revitalisation des centres-bourgs, via un réel projet foncier, dans les pôles du territoire, et poursuivre la mise en œuvre du programme de revitalisation du centre bourg de Clairvaux-les-Lacs ;

2.2.2 Accompagner la structuration de l'offre de commerces, équipements et services au sein des centralités, en veillant à les connecter, et porter une réflexion globale sur les besoins en équipements scolaires

2.2.3 Prendre en compte les besoins en services et équipements à destination des populations seniors (maintien à domicile, offre de services de proximité, développement des liens intergénérationnels...)

2 - Conforter la dynamique du Pays des Lacs et renforcer son attractivité : un territoire vivant et vécu

Orientation 3 – Construire une politique de l'habitat à l'échelle du Pays des Lacs, en cohérence avec l'armature du territoire

2.3.1 Porter une politique de densification et de construction dans les dents creuses, particulièrement dans les pôles

- Assurer **plus de 50%** du développement au sein du tissu urbanisé en portant une réflexion sur les dents creuses au sein de l'enveloppe urbaine :
 - Les parcelles de plus de 500 à 600m² dans le pôle de vie,
 - Les parcelles de plus de 700 à 800 m² dans les pôles relais,
 - Les parcelles de plus de 1 000 m² dans les villages.

2.3.2 Diversifier l'offre de logements (notamment vers les petits logements, et une offre locative) pour répondre aux besoins des différentes catégories des ménages et permettre les différents parcours résidentiels

2.3.3 Développer des formes urbaines complémentaires à celles existantes s'intégrant à la morphologie du territoire et aux spécificités communales, vers une densification douce

2.3.4 Renforcer l'inscription du territoire dans la transition énergétique en réduisant la consommation énergétique du secteur résidentiel : réhabilitation et rénovation énergétique du bâti existant, via l'accompagnement des propriétaires, recours aux énergies renouvelables...

Orientation 4 – Conforter un cadre de vie qualitatif et résilient pour un territoire agréable à vivre

2.4.1 Maintenir des paysages du quotidien qualitatifs en valorisant les espaces publics et en requalifiant les « espaces vitrines » du territoire : nature en ville, valorisation du petit patrimoine, qualification des entrées de bourgs...

2.4.2 Faciliter la prise en compte des qualités des sites paysagers et des caractéristiques architecturales locales dans la conception des futures opérations d'aménagement : respect des formes urbaines, des sensibilités paysagères, végétalisation...

2.4.3 Repenser les mobilités au sein du pôle de vie, des pôles relais et des villages, vers des mobilités plus durables (modes doux, covoiturage, déploiement de bornes électriques...)

2.4.4 Préserver la sécurité et la santé des habitants en limitant leur exposition aux risques et nuisances

3 - Porter un projet de développement économique ambitieux : un territoire d'emplois et d'innovation

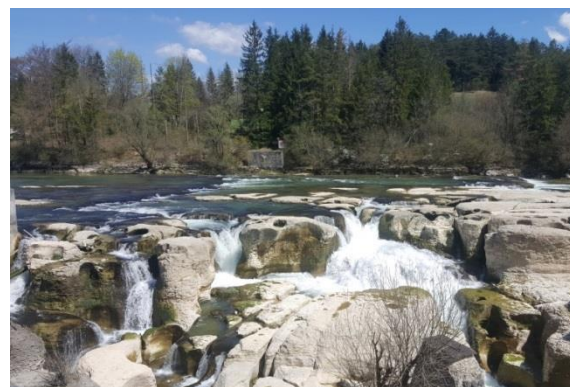
Un caractère résidentiel (plus d'actifs que d'emplois) et des liens forts avec les territoires voisins (Lons-le-Saunier, Champagnole...), à l'origine de nombreux flux pendulaires.

Mais des dynamiques économiques présentes au sein de Pays des Lacs :

- Un territoire agricole, caractérisé par l'élevage bovin lié à la filière « lait à comté ».
- Un territoire touristique, marqué par un patrimoine naturel, paysager et historique
- Un territoire porteur d'une économie locale à travers des petites activités artisanales et industrielles.



L'activité agricole marquée par l'élevage et la filière comté.



Marmites du Saut de la Saisse, Pont-de-Poitte



Zone d'Activités Voissières / Le Moncelot à Doucier

3 - Porter un projet de développement économique ambitieux : un territoire d'emplois et d'innovation

Orientation 1 – Equilibrer le développement économique du territoire en renforçant les activités locales

3.1.1 Revaloriser les zones d'activités existantes et définir les secteurs stratégiques de développement économique de demain

- Développer, densifier et requalifier les zones d'activités économiques structurantes du territoire, en intégrant des réflexions sur leur insertion paysagère :
 - La zone d'activité en Béria, à Clairvaux-les-Lacs
 - La zone d'activité de Patornay
 - La zone d'activité des Pontets à Bonlieu
 - La zone d'activité Aux Voissières / le Moncelot à Doucier
 - La zone d'activité Au Pas à Pont-de-Poitte

3.1.2 Permettre le développement des activités économiques existantes et assurer une gestion des nuisances, notamment à proximité des secteurs résidentiels

Orientation 2 – Accompagner le développement touristique par des politiques au profit de tout le territoire

3.2.1 Tendre vers un allongement de la saison touristique et assurer une diversification de l'offre touristique (dont hébergements)

- S'appuyer notamment sur le projet de modernisation du domaine de Chalain à Fontenu et sur l'Opération Grand Site sur la vallée du Hérisson pour faire connaître et valoriser le patrimoine naturel du Pays de Lacs, tout en veillant à limiter les pressions sur le système écologique dans lequel ils s'inscrivent

3.2.2 Renforcer la maîtrise foncière des grands sites touristiques pour faciliter leur aménagement et leur fonctionnement

3.2.3 Assurer la gestion des flux touristiques qui génèrent un impact important pour les communes d'accueil : mise en service de navettes, calibrage des parcs de stationnement, caravanes et campings cars...

3.2.4 Conforter la valorisation touristique du territoire ainsi que la promotion touristique du Pays des Lacs, notamment au travers de la filière « lacs, cascades et rivières du Jura » ;

3 - Porter un projet de développement économique ambitieux : un territoire d'emplois et d'innovation

Orientation 3 – Protéger et pérenniser les activités agricoles et sylvicoles en tant que locomotives économiques du Pays des Lacs

3.3.1 Préserver la qualité de la filière agricole du Pays des Lacs qui lui confère sa notoriété : développement des exploitations et implantation de nouvelles activités ; préservation des circulations agricoles et accès aux parcelles ; développement des circuits courts...

3.3.2 Assurer une diversification des productions agricoles : maraîchage, structuration de la filière bois énergie...

3.3.3 Préserver les espaces agricoles et forestiers stratégiques (notamment ceux à forte valeur agronomique) **de l'urbanisation et limiter la consommation d'espaces**

Orientation 4 – Impulser une politique économique nouvelle autour des différentes « niches » d'innovation

3.4.1 Favoriser le développement de l'économie circulaire (autoriser la vente des produits issus de l'agriculture), **moteur et support de l'économie locale** : mise en réseau des acteurs locaux et frontaliers

3.4.2 Conforter le déploiement du numérique à l'échelle du territoire (très haut débit, 4G)

3.4.3 Porter un développement économique « propre » et porter des projets d'énergies renouvelables innovantes dans le respect de l'architecture et du patrimoine local